



SI des eaux et d'assainissement de la région de Gyé-sur-Seine (Siren : 251000279)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Gyé-sur-Seine
Arrondissement	Troyes
Département	Aube
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/04/1958
Date d'effet	01/04/1958

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Jean-Pierre DUBREUIL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	10250 GYE-SUR-SEINE
Téléphone	03 25 38 21 52
Fax	
Courriel	martine.boisson@sddea.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	1 215
Densité moyenne	23,02

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 4 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
10	Buxeuil (211000633)	150
10	Courteron (211001052)	119
10	Gyé-sur-Seine (211001631)	520
10	Neuville-sur-Seine (211002548)	426

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Etude, maîtrise d'ouvrage et réalisation de tous travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement des eaux usée y compris la création de ressources, la passation des marchés ainsi que l'exploitation des réseaux Etude nécessaire à la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées Le syndicat sera maître d'ouvrage des travaux de protection contre l'incendie demandés à être réalisés par les communes adhérentes sur son réseau de distribution d'eau sous réserve que ces derniers soient comptatibles avec la qualité de l'eau distribuée, étant précisé que les frais de demanderesses, déduction faite des éventuelles subventions qu'il serait également stipulé possible au syndicat d'encaisser pour ce type d'opérations. La propriété des ouvrages de protection contre l'incendie revient aux communes et qu'il appartient à chacune: * de surveiller sur son finage le bon fonctionnement des ouvrages de protection contre l'incendie dont le réseau d'eau potable est doté ou qui seront raccordés ultérieurement à ce dernier, * d'avertir le syndicat par pli recommandé avec avis de réception, des anomalies constatées sur ces derniers. le syndicat fera renouveler par l'entreprise de son choix aux frais des communes adhérentes et demanderesses, les poteaux d'incendie et les éventuelles bâches de reprise dont elles seront propriétaires à l'exclusion de celles disconnectées du réseau public d'eau potable étant convenu que le syndicat ne financera que la pose ou les frais de maintenance de la prise en charge sur le réseau principal en forme de T à l'exclusion du joint de cette dernière. Le syndicat aura désormais la possibilité de conclure avec des collectivités non adhérentes au syndicat ou des communes non membres, des conventions autorisant l'exécution par le syndicat pour le compte de ces collectivités, d'études ou de prestations de toutes sortes.</i>
- Assainissement collectif
Autres
- Autres <i>Prestations de services; Secours et lutte contre l'incendie, défense incendie</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

10	Syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA) (251001897)	SM fermé	308 869
----	---	----------	---------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)